



**Convention entre la Région wallonne et l'Union des Villes et Communes de Wallonie
pour la mise en place d'activités d'appui aux ADL**

Plate-forme – 13 février 2009

Procès-verbal

Présents: *Mesdames DE BIOURGE, COLLIE, DEGEMBE, MARION, MARNEFFE (remplace Mr Brahic), MINET, MOYART, LEFEVRE (IWEPS), VAN HAEPEREN (IWEPS), VAN OVERMEIRE.
Messieurs BONNI, DUBOIS, DUGAUTHIER, JEANMART, MATHY, DE BEURME, LORIDAN, THIRIFAY.*

Excusés: *Messieurs DISPA, LOUON, FERMINE.*

Madame De Biourge, Vice-présidente de la Plate-forme ADL anime cette réunion seule, Monsieur Dispa, Président n'ayant pu s'y rendre.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PLATE-FORME DU 9 OCTOBRE 2009

Le procès-verbal de la dernière plate-forme est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2. PRESENTATION DE LA NOUVELLE COMPOSITION DE LA PLATE-FORME

Certaines ADL n'ont pas déposé de dossier d'agrément, d'autres ont disparu, ou encore n'ont pas eu l'agrément. Pour ces différentes raisons, la composition de la plate-forme a été revue et l'Union des Villes a lancé des appels à candidatures. Notons dans les changements, entre autres, la Présidence de la Plate-forme par Monsieur Dispa et la Vice-Présidence par Madame De Biourge. Monsieur Dugauthier qui représentait le Brabant wallon est parti travailler pour l'ADL de Sambreville et continue à être membre de la plate-forme, comme il en a émis le souhait. C'est maintenant l'ADL d'Orp-Jauche qui représente le Brabant-wallon au sein de la Plate-forme. L'ADL de Colfontaine remplace Aiseau-Presles, et deux nouvelles ADL sont représentées, Anhée et Andenne.

Nous effectuons un tour de table pour que chaque personne puisse se présenter et nous dire quelle est l'ADL qu'elle représente.

Monsieur Thirifay nous expose les différents changements récents de l'Administration. Le gros changement est la réforme MET et MRW, fusionnés au sein du nouveau SPW. Isabelle Godfroid intègre une autre direction et Madame Bral ne travaille plus pour les ADL. Les deux référents au niveau des ADL sont donc Stéphane Fermine et Stéphane Thirifay. La DGEE est devenue DGO6. Les ADL ont reçu il y a peu le nouvel organigramme de la RW. Notons

également que les adresses mails ont changé, dorénavant elles suivent ce modèle: prénom.nom@spw.wallonie.be

3. L'EVALUATION: ACCUEIL DE MESDAMES BEATRICE VAN HAEPEREN ET MARTINE LEFEVRE DE L'IWEPS

Avant toute chose, Madame Van Haeperen demande aux ADL quel est l'objectif qu'elles poursuivent, quel est également l'objectif de la plate-forme et les objectifs d'une évaluation?

Monsieur Thirifay l'informe du rôle des ADL. Le décret RW prévoit que les ADL ont pour mission le développement économique (l'emploi) sur le territoire communal. Base sur laquelle le GW a lancé cette mesure. Pour atteindre les objectifs, une des missions des ADL est de mettre en place un plan d'actions par les partenaires qui sont publics et/ou privés dans le but de faire du développement sur le territoire de la commune. Les ADL sont financées par la RW via une subvention pour couvrir les salaires de deux agents par ADL (un niveau 1 et un niveau 2 ou 2+). Une Commission d'agrément a analysé les demandes d'agréments et a transmis son avis aux Ministres Courard et Marcourt, ces derniers ont décidé de suivre l'avis de la commission. L'agrément est valable 3 ans et est renouvelable. Le Plan d'actions est l'élément essentiel de l'ADL. Les ADL rédigent également un rapport d'activités qui évalue la mise en œuvre du plan d'actions. L'objectif des ADL et de la RW est de pouvoir suivre l'évolution dans le temps des plans d'actions. L'IWEPS est bien placé pour apporter des renseignements en matière d'indicateurs notamment.

Madame Van Overmeire a invité l'IWEPS à participer à cette réunion pour d'une part participer à cette réflexion sur l'évaluation du plan d'actions, et d'autre part, pour permettre éventuellement aux ADL d'être aidées dans la mise en place des indicateurs qui leurs sont propres.

Monsieur Dubois souligne la finalité des ADL qui est bien une finalité en termes d'emploi et également en termes d'activités économiques. Toutefois, les ADL peuvent activer différents leviers, une série d'agences travaillent sur l'environnement, d'autres sur la culture, etc., elles ont toutes des activités dans des domaines très variés mais poursuivent la même finalité en termes d'économie et d'emploi. Ceci rend le travail d'évaluation plus complexe. On s'oriente plus vers des démarches d'évaluation que vers des indicateurs car les leviers sont trop différents d'une ADL à une autre. Par ailleurs, les indicateurs vont aider à la décision et non pas s'imposer d'eux-mêmes.

Madame Van Overmeire propose de partir, selon les objectifs que l'on se fixera, du plan d'actions, ou du dispositif, ou encore de la mission, ou encore d'évaluer quelques actions spécifiques.

L'IWEPS propose de prendre contact avec certaines ADL pour voir les plans d'actions et déterminer ce que l'on peut améliorer ou donner comme impulsions.

Le but est de mettre en place un groupe de travail ADL, IWEPS, RW et UVCW.

Monsieur Dubois dit que l'on peut s'orienter vers deux types de produits finis:

- Pour les ADL: des démarches établies au départ d'expériences pilotes, il conviendra également de penser au "service après vente", par exemple: qu'une cellule puisse descendre sur le terrain pour aider à mettre en place une évaluation;
- Pour la RW: suivre la dynamique, au départ d'indicateurs de l'ensemble du dispositif, pour essayer de voir quelles sont les conclusions.

Monsieur Thirifay propose de partir sur une base de critères généraux et ensuite d'aller vers du plus spécifique.

L'IWEPS souhaite en connaître un peu plus sur les différents partenaires des ADL.

Tout d'abord, les ADL peuvent avoir trois types de statuts juridiques, en asbl, en RCO ou en RCA. Elles peuvent avoir un type de partenariat public (la commune de l'ADL et les communes voisines), du privé (entreprises), ou de l'associatif (secteurs culturel, environnemental, tourisme, acteurs de formation, etc.). Dans les fiches projet des ADL, sont mentionnés les partenaires par projet, ils varient évidemment très fort d'une ADL à une autre.

Petit rappel des leviers:

- économique
- social
- culturel
- environnement/cadre de vie.

Un diagnostic local est effectué soit par les ADL elles-mêmes, soit en partenariat, et en découlent les priorités des ADL et leur plan d'actions.

La Vice-présidente propose donc que la DGO6 envoie à l'IWEPS les synthèses des dossiers d'agrément. L'IWEPS contactera ensuite quelques ADL selon la lecture des synthèses et effectuera éventuellement quelques visites de terrain. Enfin, l'IWEPS rencontrera l'Administration et se mettra en place le groupe de travail.

L'Union des Ville propose d'envoyer un mail aux ADL pour signifier la dynamique naissante et les prévenir que l'IWEPS pourrait contacter certaines d'entre elles. L'Union lancera également un appel à candidatures pour participer au Groupe de travail qui sera mis en place et qui aura deux buts précis: déterminer les indicateurs pour la RW et déterminer une méthode de travail propre aux ADL.

4. INTER-ADL

L'inter-ADL de Liège fonctionne très bien. Celle d'Ardenne a été relancée au mois de novembre 2008 et une seconde réunion est prévue le 20 février 2009. L'inter-ADL du Hainaut, quant à elle se réunit le 19 février 2009.

L'idée est de mettre en place un guide de bonnes pratiques à destination des inter-ADL.

Selon certains agents, il serait nécessaire de définir le rôle de ces réunions inter-ADL et de structurer les liens entre la plate-forme, les inter-ADL et les groupes de travail.

Les agents ADL sont également demandeurs de plus d'efficacité dans les réunions qui sont très nombreuses. L'Union tient à leur dire que son rôle est également de les aider là où elles en ont besoin. Une demande est faite de fixer un planning des inter-ADL avec l'Union des Villes.

Il est convenu de parler de ce sujet plus précisément lors de la prochaine Plate-forme ADL.

5. RAPPORT D'ACTIVITES

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour, étant donné les nombreuses réactions quant au nouveau modèle de rapport d'activités à destination des ADL qui a été mis en ligne à la DGO6. Tout d'abord, les ADL trouvent le modèle trop compliqué et trop détaillé, cela prendra beaucoup de temps pour le compléter. Il y a une recherche de procès verbaux trop détaillée et qui fera perdre beaucoup de temps aux agents. De plus, une fois rédigé, le rapport doit passer devant différentes instances et les délais sont extrêmement serrés.

Monsieur Dubois demande à la DGO6 si le modèle proposé est définitif ou pas. Il avait été convenu, avant la mise en ligne du modèle, que celui-ci soit rediscuté avec l'Union des Villes en concertation avec les membres de la Plate-forme ADL.

Monsieur Thirifay rappelle aux ADL que le rapport annuel est une obligation prévue dans le décret, et l'on ne peut y déroger. Le canevas du rapport proposé retrouve le même contenu que le canevas précédent, si ce n'est l'ajout des PV des réunions inter-ADL auxquelles les agents ont participé. Les réunions des acteurs sont une mission des ADL, c'est l'objectif du rapport d'activités, savoir à quel rythme elles ont participé à des réunions, quelles sont les personnes qui ont été réunies, à quel sujet, etc. La DGO6 demande aux agents de répondre aux questions et de respecter le canevas proposé. Faute de temps, la DGO6 n'a pu discuter de ce nouveau modèle en plate-forme. Néanmoins, c'est une première, les choses vont évoluer dans le temps. Il ne s'agit pas d'un modèle figé, mais cette année, il faut dans la mesure du possible le compléter tel qu'il est.

Au sujet des PV, ils peuvent être sous forme de quelques lignes rédigées sur le sujet de la réunion, et pas obligatoirement d'un long PV détaillé.

La Vice-présidente demande à la DGO6 après remise des rapports d'activités des ADL, de demander rapidement aux ADL ce qu'elles ont pensé du nouveau modèle.

Monsieur Dubois soulève un problème, celui des visites de terrain. Auparavant, la DGO6 descendait effectuer des visites sur le terrain, mais aujourd'hui, en effectifs réduits, ce n'est plus faisable.

Monsieur Dubois propose donc d'envoyer un mail aux ADL pour les informer que la DGO6 se tient à leur disposition pour toute question relative à la rédaction du rapport d'activités. L'Union va également dire aux ADL que les PV du rapport peuvent être très succincts.

6. DIVERS

La Vice-présidente demande à la DGO6 si elle a l'intention de faire faire des plaques en plexi à placer sur le bâtiment des ADL, pour permettre une meilleure visibilité de celles-ci.

La DGO6 lui répond que ce n'est pas prévu et que cela représente un coût. D'autre part, d'autres choses sont en cours, mais la DGO6 ne peut pas encore nous en informer.

Une question est soulevée au niveau du statut du personnel, y-a-t-il la possibilité de nommer des agents?

Monsieur Dubois répond que oui, c'est possible. Le sujet a d'ailleurs déjà été abordé. Les agents peuvent être nommés, sauf s'il s'agit d'agents nommés par la commune et mis à disposition des ADL qui sont sous statut d'asbl.

La date de la prochaine formation sera envoyée aux membres de la plate-forme prochainement.